



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Bas-Saint-Laurent, le 26 octobre 2023

Redécoupage de la carte électorale du Québec
Les élu·es municipaux s'opposent à la perte d'une circonscription dans l'Est

Bas-Saint-Laurent, jeudi le 26 octobre 2023 – La Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) invite la Commission de la représentation électorale du Québec à maintenir les délimitations actuelles pour les circonscriptions de l'Est-du-Québec.

De concert avec tous les élu·es de l'Est-du-Québec, la TREMBSL s'oppose à la proposition faite par la Commission dans son rapport préliminaire déposé le 13 septembre dernier, qui consiste à abolir une circonscription et en élargir trois autres, car cela aurait pour effet de réduire l'accessibilité et l'équité démocratique des communautés bas-laurentiennes et gaspésiennes concernées.

« Nous avons participé aux audiences publiques pour exprimer notre position et questionner la Commission sur sa vision de l'équité démocratique », confirme Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup et président de la TREMBSL. « Faut-il quitter nos territoires et s'établir dans des milieux plus densément peuplés pour être écoutés, pour être dignement représentés? Est-ce bien le message que le Directeur général des élections du Québec et la Commission de la représentation électorale veulent lancer aux populations rurales de l'Est-du-Québec? » se demande-t-il.

Pour atteindre l'objectif d'abolir une circonscription électorale dans l'Est, la Commission propose de retirer la MRC de la Haute-Gaspésie de sa région d'appartenance pour l'inclure dans la circonscription de Matane-Matapédia et de retirer des communautés d'appartenance à la MRC de la Mitis pour les rattacher à la circonscription de Rimouski.

Les délimitations actuelles offrent déjà aux électeurs et électrices une représentation effective et cohérente avec leurs territoires d'appartenance et d'administration. « Pourquoi proposer un changement qui vient briser cette cohérence? » demande Bruno Paradis,

préfet de la MRC de La Mitis et membre de l'exécutif de la TREMBSL. « Nous souscrivons pleinement au principe d'équité démocratique défendu par la Commission, mais comment peut-on dire à nos communautés qu'elles sont traitées équitablement avec une proposition qui les divise, qui les retire de leur territoire d'appartenance? » questionne-t-il.

Eddy Métivier, maire de Matane et membre de la TREMBSL, est préoccupé par les conséquences d'un élargissement de la circonscription de Matane-Matapédia sur l'accessibilité démocratique des électrices et des électeurs : « La superficie du territoire de notre circonscription est déjà immense. En l'élargissant, on vient réduire d'autant la capacité réelle de nos communautés d'interagir avec leur député·e. Pour favoriser la participation citoyenne de nos communautés et préserver leur confiance envers nos institutions démocratiques, la Commission devrait prioriser ce principe d'accessibilité à la représentation électorale lorsqu'elle analyse des territoires moins densément peuplés », conclut-il.

Rappelons que la superficie trop vaste à parcourir par un ou une seul·e député·e, ainsi que le fait de devoir scinder des communautés naturelles étaient des critères évoqués par la Commission en 2017 pour maintenir la situation d'exception actuelle et ne pas recommander la fusion de deux circonscriptions dans l'Est-du-Québec.

À propos de la TREMBSL

La Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales et d'adapter les programmes gouvernementaux à la réalité du milieu.

Source : Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent

Pour informations : Sophie Duchaine, coordonnatrice

581-246-0438

sduchaine@crdbsl.org